

FICHE TECHNIQUE N°2

Trouver une salle adaptée dans une commune sans dojo

Pratiquer le judo sans dojo dédié

LA PROBLÉMATIQUE

> *« Nous n'avons pas de dojo, ni de salle équipée pour pratiquer le judo. Où et comment organiser des cours ? »*

POURQUOI C'EST UN ENJEU EN RURALITÉ

- Pas de dojo dédié
- Salles communales peu adaptées : sols durs, horaires limités
- Problèmes de stockage des tatamis
- Accès partagé avec d'autres associations sportives

SOLUTIONS CONCRÈTES ET ADAPTABLES

1 Identifier les lieux disponibles

- Salles des fêtes avec surface libre
- Salles scolaires ou périscolaires après 17h
- Gymnases scolaires avec créneaux partagés

2 Adapter l'espace

- Tatamis mobiles : à demander au comité ou à acheter progressivement
- Délimitation de l'aire de combat par ruban ou tapis souple
- Stockage : armoire roulante ou espace réservé avec la mairie

3 Convention avec la collectivité

- Signer une convention d'occupation avec la mairie
- Prévoir des horaires fixes à l'année
- Négocier l'usage du local de rangement

RETOUR D'EXPÉRIENCE

> *« Nous utilisons la salle polyvalente de la commune avec des tatamis stockés dans un local voisin. L'installation prend 15 minutes avant chaque cours, faite avec les parents. »*
>
> **— Élise, présidente d'un club rural**

À LIRE EN COMPLÉMENT · OUTILS FOURNIS

GUIDE DU DIRIGEANT

- Fiche « Locaux et équipements »
- Modèle de convention d'occupation de salle

OUTILS À TÉLÉCHARGER

- Check-list sécurité d'une salle non dojo
- Modèle de convention mairie-association